

## NATIONS UNIES CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente et unième réunion du Comité d'experts



Addis-Abeba (Éthiopie) 22-25 mars 2012



#### COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Septième réunion du Comité d'experts



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/31/14 AU/CAMEF/EXP/14(VII) 10 février 2012

FRANÇAIS Original : ANGLAIS

Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

# Table des matières

			Page	
I.	Intro	duction	1	
II.	Principales contributions du système des Nations Unies à la mise en œuvre du programme du NEPAD			
	A.	Appui au niveau régional : le travail des groupes thématiques du MCR-Afrique	2	
	B.	Appui technique à l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD	7	
	C.	Appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	8	
III.	Le M	lécanisme de coordination régionale en Afrique	9	
	A.	Des consultations plus dynamiques pour renforcer la coordination	9	
	B.	Évaluation des capacités nécessaires et élaboration d'un programme de travail détaillé pour la CUA	10	
IV.	Résultats de la douzième session du MCR-Afrique			
V.	Appui au mécanisme de coordination sous-régionale			
VI.	Défis et voie à suivre			

#### Abréviations et acronymes

AAPS Architecture africaine de paix et de sécurité

BAD Banque africaine de développement

CAE Communauté d'Afrique de l'Est

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CEA Commission économique pour l'Afrique

CEDEAO Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CER Communauté économique régionale

COMESA Marché commun de l'Afrique orientale et australe

CUA Commission de l'Union africaine

MAEP Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

MCSR Mécanisme de coordination sous-régionale

NEPAD Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

OIG Organisation intergouvernementale

OMD Objectifs du Millénaire pour le développement

ONUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PDDAA Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

MCR Mécanisme de coordination régionale

SADC Communauté de développement de l'Afrique australe

UA Union africaine

#### I. Introduction

- 1. L'année 2011 est un repère dans l'histoire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) car elle a marqué le dixième anniversaire du programme. Le système des Nations Unies a joué un rôle clef dans la sensibilisation de l'opinion publique mondiale, régionale et nationale aux réalisations du NEPAD, par exemple en organisant une semaine du NEPAD à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Les manifestations organisées à l'occasion du dixième anniversaire du NEPAD ont permis de renforcer les partenariats mis en place pour appuyer la mise en œuvre du programme.
- 2. Au cours de la période considérée, les entités des Nations Unies ont continué d'harmoniser leurs programmes avec ceux de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales (CER). Le Mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD (MCR-Afrique) et ses groupes thématiques ont permis de renforcer l'interaction entre les organismes et institutions des Nations Unies, d'une part, et les institutions de l'Union africaine (notamment la CUA, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, les CER et le Parlement panafricain), d'autre part. L'achèvement de l'évaluation des capacités nécessaires à la CUA et l'adoption, à la douzième réunion du MCR-Afrique, en novembre 2011, d'un programme de travail détaillé pour la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, ont contribué à préciser le dispositif de renforcement des capacités des institutions de l'UA associées en tant que partenaires au développement de l'Afrique.
- 3. D'importants progrès ont aussi été réalisés dans la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale (MCSR), notamment de celui pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui a été lancé en préliminaire à la douzième session du MCR-Afrique.
- 4. Le secrétariat commun ONU-UA du MCR-Afrique a mené à bien une activité ayant pour but d'aider les organismes et institutions des Nations Unies à concevoir un programme de travail pluriannuel pour fournir à l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD l'appui dont celleci, qui avait jusqu'à présent un rôle de secrétariat, a besoin pour se transformer en organisme technique de l'UA. L'exécution de ce programme pluriannuel est en cours et la CEA joue un rôle de chef de file dans ce contexte.
- 5. Le chapitre II ci-après présente les principales contributions que le système des Nations Unies a apportées à la mise en œuvre du NEPAD conformément au principe d'union dans l'action, notamment l'évaluation des capacités nécessaires et l'élaboration d'un programme de travail détaillé pour l'exécution du Programme décennal de renforcement des capacités. Le chapitre III présente les difficultés rencontrées et la voie à suivre dans le cadre de l'appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD.

# II. Principales contributions du système des Nations Unies à la mise en œuvre du programme du NEPAD

## A. Appui au niveau régional: le travail des groupes thématiques du MCR-Afrique

- 6. Le système des Nations Unies a continué de participer au renforcement des institutions de l'UA et du NEPAD et à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs programmes aux niveaux régional, sousrégional, national et communautaire en Afrique. Il a étroitement collaboré aux actions de soutien à diverses initiatives de l'UA, dont les suivantes: a) Forum africain de la jeunesse; b) programme du Corps de jeunes volontaires de l'Union africaine ; c) initiative de la CUA contre la traite des êtres humains; d) campagne « Afrique-Unie pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles»; e) Déclaration et Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté; f) Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique ; g) harmonisation des indicateurs d'Abuja et de Maputo visant à renforcer la capacité des États membres de l'UA de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements concernant le VIH/sida et d'en rendre compte; h) Conférence panafricaine sur la formation des enseignants et le développement; i) Université panafricaine; j) Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine; k) Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique; 1) Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'Administration; m) Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP); n) Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA); o) Programme pour le développement des infrastructures en Afrique; Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et p) Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant.
- 7. Les groupes thématiques du MCR-Afrique ont aussi harmonisé davantage leurs activités avec celles de l'Union africaine et du NEPAD en établissant des plans d'activités fondés sur les priorités des institutions de l'UA. Les groupes et sous-groupes thématiques suivants ont collaboré avec des partenaires pour établir leurs plans d'activités: gouvernance; développement social et humain; environnement, population et urbanisation; eau, assainissement et hygiène; industrie, commerce et accès au marché; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; plaidoyer et communication. Ces plans d'activités ont permis de renforcer les efforts de programmation conjointe visant à assurer la cohérence et à obtenir des résultats. Par exemple, le groupe thématique Développement social et humain a notamment : a) harmonisé ses plans et activités avec le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, les plans stratégiques de la CUA et de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, les décisions pertinentes de l'UA et des CER et les conclusions des réunions des organismes ministériels sectoriels de l'UA; b) traité les problèmes de coordination et de collaboration suivants: communication et collaboration entre groupes thématiques (réunions conjointes, activités conjointes, partage de l'information, etc.), participation de la CUA, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, des CER et de la Banque africaine de développement aux activités du groupe thématique.
- 8. Le processus d'établissement des plans d'activités et d'évaluation des capacités nécessaires a permis de mieux faire connaître les programmes du NEPAD. La contribution des groupes thématiques du MCR à l'élaboration des programmes de développement de l'Afrique au cours de ces dix dernières années peut être résumée comme suit :

#### Groupe thématique Développement social et humain

- 9. Le groupe thématique Développement social et humain a contribué aux préparatifs de fond du Forum africain de la jeunesse, ainsi qu'à ceux d'un pré-sommet de l'UA tenu en avril 2011, au terme duquel les États membres ont affirmé leur volonté accrue d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris en faveur de la jeunesse, tels que le Plan d'action pour la décennie 2009-2018. Le groupe thématique a également soutenu la formation de la deuxième promotion du Corps de jeunes volontaires de l'Union africaine, qui a permis à 138 jeunes Africains venus de 27 pays d'acquérir des compétences pour faire face aux divers problèmes de développement régionaux et nationaux.
- 10. Le sous-groupe thématique Bien-être social et lutte contre la traite des être humains a collaboré avec le Département des affaires sociales de la CUA à l'établissement d'un plan d'action conjoint CEDEAO-SADC qui doit être soumis à la ratification des États membres, le lancement de l'initiative de la CUA contre la traite des êtres humains offrant l'occasion d'une mobilisation en faveur de cette ratification.
- 11. Le sous-groupe thématique Parité des sexes a permis à des organisations de la société civile s'intéressant aux droits des femmes africaines de participer à une réunion sur le thème «Guider les jeunes pour en faire des champions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes». Il a également beaucoup contribué au lancement de la campagne «Afrique-Unie pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles».
- 12. Le sous-groupe Emploi et main-d'œuvre a aidé la CUA à suivre et évaluer la suite donnée à la Déclaration et au Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, ce qui a permis d'établir un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la Déclaration.
- 13. Le sous-groupe thématique Santé a contribué quant au fond à l'élaboration de la position commune africaine sur le VIH/sida lors de la cinquième session de la Conférence des ministres de la santé de l'Union africaine tenue en avril 2011. Il a également mené des activités de mobilisation en faveur de la Campagne de l'UA pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique qui ont permis d'en étendre le champ d'application à la santé du nouveau-né et de l'enfant.
- 14. Le sous-groupe Éducation et ressources humaines a financé la Conférence panafricaine sur la formation des enseignants et le développement. Il a aussi contribué au lancement de l'Université panafricaine et à la mise au point de documents clefs à la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine.
- 15. Le groupe thématique Développement social et humain a également participé, sous la direction du sous-groupe thématique Emploi et travail décent, à une activité conjointe visant à recenser et localiser les programmes, les projets et les produits axés sur le savoir que les différents organismes et les partenaires mettent en œuvre dans la région pour promouvoir l'emploi des jeunes. Cette activité a facilité aux pays africains l'accès à des connaissances pouvant les aider à lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes.

## Groupe thématique Gouvernance

- 16. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires politiques de la CUA ont organisé en juin 2011 une réunion pour étudier les possibilités de renforcer les capacités institutionnelles du Département, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et des CER dans le domaine de la gouvernance. La réunion a adopté le plan de travail du groupe thématique pour 2011 et aligné son plan d'activités pour 2011-2012 sur le plan stratégique de la CUA pour 2009-2012. Les efforts de planification stratégique se sont traduits par l'élaboration d'une stratégie bien ciblée de soutien aux priorités de la Commission en matière de gouvernance.
- 17. Les membres du groupe thématique Gouvernance ont aidé à former des observateurs électoraux venant de l'UA et des CER dans le cadre de l'action des Nations Unies visant à favoriser des élections crédibles et transparentes en Afrique ainsi qu'à soutenir le renforcement institutionnel des CER. En outre, grâce à l'assistance technique du groupe thématique, le Comité consultatif sur la corruption de l'UA a pu élaborer et adopter son plan stratégique (2011-2015). Les membres du groupe thématique ont aussi apporté une contribution technique à la mise en place de l'Architecture de la gouvernance africaine, qui a pu ainsi être adoptée par le Sommet de l'UA en janvier 2011.
- 18. Le groupe thématique a aidé la CAE et la SADC à donner de meilleures orientations pour la conduite des élections à leurs États membres. Il a aidé en particulier la CAE à élaborer des règles et des normes relatives à l'observation des élections et il a apporté son soutien à la SADC lors de l'inauguration et de l'installation de son Conseil consultatif électoral nouvellement désigné.
- 19. Le sous-groupe thématique Droits de l'homme a organisé une réunion des organismes des Nations Unies avant l'Atelier de la CUA sur la finalisation et la validation de la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique, afin de recueillir des éléments pour la stratégie.
- 20. Le sous-groupe thématique Démocratie et gouvernance a beaucoup contribué à l'élaboration de la note conceptuelle de la Conférence au sommet des chefs d'État de l'Union africaine en 2011. Le travail du sous-groupe a donné lieu à une série de consultations visant à forger un consensus sur la manière dont des «valeurs partagées» peuvent accélérer l'intégration du continent. À la suite de ces consultations, le Sommet de l'UA de janvier de 2011 a déclaré 2012 «Année des valeurs partagées».
- 21. Le sous-groupe thématique Services publics et Administration a aidé la CUA à finaliser la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'Administration, laquelle a pu ainsi être adoptée au seizième sommet ordinaire de l'UA. Il a aussi apporté son soutien à une série de réunions d'harmonisation visant à mettre en place un cadre étendu pour aider les États membres à développer leurs services publics. Les membres du groupe thématique ont également continué d'apporter leur appui opérationnel au MAEP.

## Groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont collaboré à l'intégration de l'emploi rural dans les plans d'investissement du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Dans le cadre de l'Initiative africaine de développement de l'agroalimentaire et de l'agroindustrie, le

groupe thématique a appuyé, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'initiative de la CAE sur le développement des agroentreprises et des agroindustries, à laquelle participent le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Le travail du groupe a contribué aux résultats suivants : appropriation accrue du processus de mise en œuvre du PDDAA; mobilisation de l'appui politique, financier et technique des partenaires de développement ; et participation des institutions africaines du savoir à la fourniture de conseils d'experts pour soutenir la mise en œuvre du PDDAA.

#### Groupe thématique Environnement, population et urbanisation

- 23. Le groupe thématique a établi une note d'orientation sur la prise en considération des changements climatiques dans les activités des autres groupes thématiques et dispensé une formation à son utilisation. Avec l'appui du secrétariat du Conseil ministériel africain sur l'environnement, de la Banque africaine de développement et d'autres organismes régionaux, il a aussi contribué à préparer la position de l'Afrique pour la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Durban (Afrique du Sud) en novembre 2011.
- 24. Les membres du groupe thématique ont entrepris plusieurs activités visant à renforcer les capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui ont notamment permis d'élaborer une stratégie et des mécanismes régionaux d'alerte précoce et des mécanismes d'intervention, ainsi que de créer des groupes nationaux, de concevoir des politiques à long terme et d'établir et mettre en œuvre un plan régional de prévention des risques de catastrophes.
- 25. Les membres du groupe thématique ont également aidé la SADC à : renforcer les systèmes d'alerte précoce nationaux et régionaux; renforcer la plate-forme sous-régionale de prévention des risques de catastrophes; mettre en place des mécanismes nationaux d'échange d'informations et de pratiques optimales entre les pays et les parties prenantes et renforcer ceux qui existent déjà; enfin, élaborer un protocole d'accord relatif au partage de données hydroclimatiques pour les pays riverains du Zambèze.

#### Groupe thématique Industrie, commerce et accès aux marchés

26. L'ONUDI a lancé un certain nombre de projets au cours de la période considérée, notamment au Botswana et au Lesotho pour aider à renforcer les capacités d'examen et de gestion des politiques industrielles, ainsi qu'au Rwanda, où un projet visant à renforcer les capacités de mise en œuvre de ces politiques est en cours d'exécution. Les recherches menées par l'ONUDI ont aidé les pays africains à examiner, comparer et analyser leurs performances et leurs capacités industrielles, les résultats de ces recherches étant utilisés pour élaborer, appliquer et suivre des stratégies, des politiques et des programmes destinés à améliorer la contribution de l'industrie à la croissance de la productivité et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

# Groupe thématique Plaidoyer et communication

27. En tant que vice-présidente du groupe thématique Plaidoyer et communication, la CUA a apporté à celui-ci un concours actif qui a beaucoup influé sur la conduite des activités. L'organisation à New York des manifestations NEPAD@10 a souligné l'importance de l'UA et de l'APCN sur la scène

internationale, comme l'a montré l'empressement des journalistes de recevoir régulièrement des informations de première main sur l'Afrique de la part des hauts responsables de la CUA.

- 28. Le groupe thématique a organisé avec succès, en juin 2011 au Lesotho, un dialogue régional avec les médias pour rechercher les moyens d'améliorer la façon dont ceux-ci rendent compte du développement de l'Afrique en général et du NEPAD en particulier. Le principal résultat de la rencontre a été la *Déclaration du Lesotho*, qui souligne le rôle et les responsabilités des médias dans le processus de développement en Afrique.
- 29. Pour améliorer la communication entre les membres du MCR-Afrique, le secrétariat commun a rédigé et publié une note d'information rendant compte des efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations des sessions annuelles du MCR-Afrique. Cette note d'information a été complétée par le bulletin hebdomadaire *NEPAD today* (« *Le NEPAD aujourd'hui* »), dans lequel sont présentées les principales activités relatives à la mise en œuvre du NEPAD sur l'ensemble du continent.

# Groupe thématique Développement des infrastructures

- 30. Le sous-groupe thématique Énergie a soutenu les initiatives de la CUA et du NEPAD en matière d'énergie, en particulier celles visant à améliorer l'accès à l'énergie sur le continent, en intervenant dans des domaines comme les sources d'énergie renouvelables et la gestion rationnelle de l'énergie.
- 31. De concert avec d'autres commissions régionales de l'ONU, la CEA a élaboré une proposition visant à améliorer les capacités de définir des projets en matière d'efficacité énergétique, ce qui permettra aux États membres africains de développer les compétences des secteurs public et privé nationaux, d'aider les autorités à procéder à des réformes réglementaires et institutionnelles et d'accroître les financements destinés à de tels projets.
- 32. Le sous-groupe Transport a, de concert avec la CUA, réalisé une étude sur les normes régionales relatives à la route transafricaine et élaboré un accord intergouvernemental sur le réseau routier. L'harmonisation des normes et des règles à appliquer pour continuer de développer le réseau routier transafricain est essentielle pour l'intégration physique du continent. Une réunion de groupe d'experts tenue les 19 et 20 septembre 2011 a validé le rapport et recommandé son adoption aux ministres de l'UA chargés des transports.

#### Groupe thématique Paix et sécurité

- 33. Les membres du groupe thématique ont prêté un appui technique à l'élaboration et à la mise en service de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS). La troisième feuille de route visant à rendre opérationnelle la Force africaine en attente d'ici à 2015 et les documents d'orientation s'y rapportant ont été approuvés par les ministres de la défense et de la sécurité de l'UA à l'occasion de leur réunion annuelle à Addis-Abeba en octobre 2011. En outre, le cycle de formation Amani Africa II a été lancé en marge de la réunion. La Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine a été restructurée afin qu'elle puisse appuyer efficacement la mise en service de l'Architecture.
- 34. Les membres du groupe thématique ont contribué à l'élaboration des directives pour la protection des civils dans les opérations de soutien de la paix de l'Union africaine et pris part aux

activités du groupe de travail de la CUA pour la protection des civils. Ils ont en outre continué d'apporter leur soutien au Cadre de la Politique humanitaire de l'UA, notamment pour la mise au point du volet gestion des catastrophes. Un document d'orientation final devrait être approuvé par les organes directeurs de l'UA l'année prochaine. En outre, l'ONU a contribué à la préparation et au lancement d'une conférence d'annonce des contributions humanitaires en faveur de la Corne de l'Afrique, organisée par l'UA.

- 35. Comme suite aux recommandations de la onzième session du MCR, le groupe thématique a mené des consultations avec l'UA et le secrétariat du MCR au sujet de la mise au point d'un mandat et de structures en vue de la création d'un sous-groupe thématique sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence. Les documents nécessaires à la création de ce sous-groupe ont été finalisés. Celuici a été officiellement lancé lors de la douzième session du MCR.
- 36. Les membres du groupe thématique ont collaboré à une campagne en faveur de la signature et de la ratification universelles de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Un groupe restreint composé de la CUA et de membres du groupe thématique appartenant à des organismes des Nations Unies a été chargé d'élaborer un plan d'action et une stratégie de mise en œuvre pour renforcer le mécanisme de protection de l'UA et remédier aux problèmes des rapatriés et des personnes réfugiées de longue date. Des activités de plaidoyer ont aussi été menées en vue d'accélérer la signature et la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).
- 37. Dans le domaine de la formation, le groupe thématique a aidé à organiser le cours phare de la CUA destiné aux principaux responsables des missions et a notamment dispensé une formation à la planification des opérations d'appui à la paix, une formation aux droits de l'homme, des cours sur la coordination civilo-militaire des opérations humanitaires à l'intention du personnel de l'UA et des CER, et des formations sur la coordination de l'évaluation des catastrophes et la prévention des conflits.

# B. Appui technique à l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD

- 38. La CEA, en étroite collaboration avec l'APCN et d'autres partenaires, a continué d'apporter un appui technique à la mise en œuvre du NEPAD. En particulier, elle a aidé l'APCN à renforcer son statut d'organe technique à part entière de la CUA. À cette fin, la Commission et l'APCN ont conjointement élaboré un programme pluriannuel d'appui de la CEA au NEPAD, qui met en application pour l'essentiel le Mémorandum d'accord entre la CEA et l'APCN signé en 2010. L'exécution du programme pluriannuel est bien engagée et les activités entreprises dans ce cadre comprennent l'élaboration du programme "Rural Futures" (Avenir Rural) du NEPAD (en collaboration avec l'APCN, le Fonds mondial pour la nature et d'autres partenaires), ainsi que les préparatifs de l'examen décennal du NEPAD. La CEA a aussi joué un rôle essentiel, en tant que membre principal de la Plate-forme africaine pour l'efficacité du développement, en participant activement à la préparation de la position africaine au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan (République de Corée) en novembre et décembre 2011, et en facilitant la participation de l'APCN et de la CUA à ce forum. La Commission a aussi continué d'accueillir et de soutenir les activités du secrétariat du MCR-Afrique.
- 39. Le secrétariat du MCR-Afrique a, dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, aidé l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD à élaborer

un mémorandum d'accord avec la CEA qui a abouti à la mise au point d'un programme pluriannuel prévoyant notamment des activités de renforcement des capacités. Le programme pluriannuel couvre tous les domaines prioritaires de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, à savoir : planification stratégique et gestion des programmes; stratégie de développement, analyse macroéconomique et statistique; agriculture, sécurité alimentaire, changements climatiques et développement durable; intégration régionale et infrastructure; développement humain; gouvernance économique et des entreprises; développement des capacités; parité des sexes; technologies de l'information et des communications et science et technologie. Ce programme pourrait servir de modèle aux groupes thématiques du MCR-Afrique.

- 40. Dans le cadre de l'appui du système des Nations Unies, la CEA a également fourni les services suivants : aux fins du renforcement des capacités de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD en matière de communications, évaluation des besoins, restructuration de l'équipe, refonte de la plate-forme de connaissances de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, organisation d'ateliers de formation et détachement de professionnels des communications pour des périodes de courte durée; appui technique et financier au colloque et congrès de haut niveau du NEPAD consacrés au bilan des dix dernières années et aux défis à venir; appui technique à la réunion d'information spéciale du Groupe africain à l'ONU, au débat de haut niveau sur le NEPAD et les OMD et à la conférence publique organisée à l'Université Columbia (New York) à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du NEPAD; production d'outils de promotion du NEPAD, notamment un documentaire vidéo commémoratif « Ten years of NEPAD » (dix ans de NEPAD) et une série de messages d'intérêt général de 60 secondes sur les priorités du NEPAD; publication (conjointement avec l'APCN) de rapports techniques, dont ceux intitulés « African Media Partners of NEPAD » (médias africains partenaires du NEPAD) et « A Decade of delivery : Deepening African private sector ownership and partnership in NEPAD » (une décennie de service: approfondir l'engagement du secteur privé africain et le partenariat avec celui-ci dans le cadre du NEPAD); enfin, conception et production de la marque du NEPAD et de son logo NEPAD@10.
- 41. Les participants à la réunion du MCR-Afrique de novembre 2011 ont recommandé d'achever, d'ici la fin de 2012, l'évaluation des capacités nécessaires et l'élaboration d'un programme de travail pour le renforcement des capacités de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD.

#### C. Appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

- 42. Au cours de la période examinée, les organismes des Nations Unies, principalement la CEA et le PNUD, ont continué d'apporter leur appui au processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), aux niveaux national, régional et continental. Le système des Nations Unies a fourni une contribution technique à l'ensemble des missions MAEP effectuées au cours de l'année, dont une mission d'appui à Djibouti en février 2011 et quatre missions d'examen de pays en Zambie (février 2011), en Sierra Leone (mai/juin 2011), au Kenya (juillet 2011, suivie d'une deuxième mission d'examen externe) et en République-Unie de Tanzanie (février/mars 2012).
- 43. Pour tracer la voie à suivre et repérer les difficultés à surmonter pour assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux du MAEP, la CEA et le PNUD ont publié un document-cadre sur l'intégration de ces plans et des autres plans d'action nationaux dans un cadre commun de dépenses à moyen terme, afin d'assurer l'homogénéité et la cohérence entre les plans d'action nationaux et les

stratégies de développement nationales existants. Le document-cadre s'est enrichi des observations et des suggestions faites par les coordonnateurs nationaux du MAEP.

- 44. Conscients que pour renforcer la capacité des parties prenantes de participer au processus du MAEP, il faut mettre en commun les pratiques optimales et analyser les principaux enseignements tirés dans les pays pionniers, la CEA et le PNUD organisent des ateliers à l'intention des parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les parlementaires nationaux, sous-régionaux et continentaux et les institutions de recherche africaines. Le principal objectif des activités de formation et d'assistance technique est de faire en sorte que les divers acteurs connaissent mieux le processus du MAEP et y participent davantage. Les activités ci-après ont été menées:
  - Atelier régional de sensibilisation au MAEP, Dakar (Sénégal), mai 2011;
  - Atelier national de sensibilisation au MAEP, Libreville (Gabon), juin 2011;
  - Assistance technique à Djibouti (Djibouti), novembre 2011.
- 45. Ces ateliers et cet appui technique ont permis à Djibouti et au Gabon de mettre en place les structures nationales du MAEP et au Sénégal de créer une équipe spéciale composée de représentants de la société civile et de parlementaires pour faciliter le lancement du MAEP dans le pays.
- 46. La CEA a publié au cours de l'année plusieurs études et publications techniques sur le MAEP, dont les suivantes :
- a) Un document technique intitulé «Diversity Management in Africa: findings from the African Peer Review Mechanism and a framework for analysis and policy-making», qui a été présenté à une réunion de groupe d'experts sur le même thème le 8 mars 2011;
- b) Une étude sur les expériences comparatives et les observations découlant du processus du MAEP. Un colloque organisé à Addis-Abeba en 2010 avec la participation d'éminents experts du MAEP a débouché sur une publication intitulée «Capturing the 21st Century: APRM Best Practices and Lessons Learned» (Comprendre le XXI<sup>e</sup> siècle: Mécanisme africain d'évaluation par les pairs: pratiques optimales et enseignements tirés) (actuellement sous presse);
- c) Une brochure sur le rôle des parlements africains dans le processus MAEP, qui indique comment ceux-ci peuvent participer à ce processus.
- 47. En dépit de ces avancées, de nombreux pays participants n'ont pas encore engagé le processus d'évaluation pour diverses raisons, dont le manque de volonté politique, le manque de capacités, des problèmes logistiques et des difficultés d'ordre général liées à la gouvernance.

# III. Le Mécanisme de coordination régionale en Afrique

# A. Des consultations plus dynamiques pour renforcer la coordination

48. La collaboration entre le système des Nations Unies et la Commission de l'UA dans le cadre du MCR-Afrique a été resserrée durant l'année considérée dans le cadre de nombreuses activités. Le

secrétariat du MCR-Afrique a mené à bien les tâches suivantes : finalisation des principaux produits de la onzième session du MCR-Afrique, à savoir le document final, le rapport de la session et le rapport du premier examen triennal du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui ont servi de base à l'établissement du rapport du Président de la CUA à la Conférence au sommet de l'UA sur le Programme décennal; évaluation des capacités nécessaires à la CUA et élaboration d'un programme de travail détaillé pour le Programme décennal, travaux qui ont donné lieu à l'organisation d'une retraite UA-ONU et à l'élaboration d'un rapport adopté par la douzième session du MCR; et appui à la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale (MCSR).

- 49. Le document final et le rapport intégral de la onzième session du MCR-Afrique, ainsi que le rapport de l'examen triennal, ont été finalisés et distribués à l'ensemble des parties prenantes durant la période considérée. Le secrétariat commun a reçu de diverses sources des observations reconnaissant la qualité et l'utilité des rapports, en particulier du rapport de l'examen triennal.
- 50. Comme l'avait recommandé la onzième session du MCR-Afrique, le secrétariat commun a présenté pour la première fois un rapport détaillé sur le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine au Sommet de l'UA. Comme suite à ce rapport, le Sommet a demandé au cabinet du Président de la CUA de soumettre régulièrement des rapports d'étape sur la mise en œuvre du Programme décennal, conformément à ce qui avait été recommandé à la onzième session du MCR-Afrique, à savoir qu'un rapport annuel sur les activités menées à l'appui du Programme soit présenté à la Conférence au sommet de l'UA.
- 51. De même, comme suite à des consultations poussées entre les organismes des Nations Unies et l'UA, le rapport final de l'examen triennal du Programme décennal de renforcement des capacités a été utilisé par le Département des affaires politiques de l'ONU et le Cabinet du Secrétaire général de l'ONU en tant que principale contribution au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme décennal.

# B. Évaluation des capacités nécessaires et élaboration d'un programme de travail détaillé pour la CUA

- 52. La onzième session du MCR-Afrique a passé en revue l'exécution du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et recommandé de l'accélérer en établissant un programme de travail détaillé et précis, sous la direction du secrétariat commun. À cette fin, le secrétariat a participé à un atelier technique sur le Cadre stratégique de développement des capacités de la CUA et de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD que le PNUD a organisé en vue d'examiner les possibilités d'harmoniser le programme de travail du Programme décennal avec le cadre stratégique.
- 53. Le secrétariat commun du MCR-Afrique a également commandé et finalisé une étude préliminaire sur les initiatives de renforcement des capacités en Afrique, afin d'en comprendre le contexte. Se fondant sur les données recueillies grâce à cette étude et à l'Atelier du PNUD, ainsi que sur le rapport de l'examen triennal et le document final de la onzième session du MCR-Afrique, le secrétariat commun a élaboré un cadre de référence et un document de réflexion pour l'élaboration du programme de travail du Programme décennal.

- À l'issue de larges consultations avec la CUA et les coordonnateurs des groupes thématiques, et sous la supervision du Vice-Président de la CUA, le secrétariat a organisé, du 7 au 9 septembre 2011, une retraite réunissant des hauts fonctionnaires de la CUA et du système des Nations Unies. Le principal objectif de la retraite, à laquelle ont participé plus de 100 personnes représentant la CUA, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, des organismes et institutions des Nations Unies, des CER et certaines organisations bilatérales, était de promouvoir une unité de vues concernant la méthode d'élaboration du programme de travail, les rôles et responsabilités des principaux acteurs dans sa mise en œuvre, et les résultats escomptés.
- 55. La retraite visait à faire du Programme décennal un document dynamique en le transformant en programme d'action concrète. Les principales recommandations qui ont été faites étaient les suivantes: remplacer le titre actuel du Programme par : «Appui des Nations Unies au programme de renforcement des capacités de l'UA»; inclure la CUA dans le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP); veiller à ce que le programme de travail réponde adéquatement aux exigences organisationnelles et institutionnelles du renforcement des capacités; créer un groupe de travail chargé d'examiner les besoins de l'UA en matière de renforcement des capacités qui ne sont pas explicitement traités par les groupes thématiques existants.
- 56. Le secrétariat commun du MCR-Afrique, considérant l'ampleur du travail à effectuer, a décidé d'élaborer le programme de travail du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA en procédant par étapes. La première étape couvrira la CUA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et la seconde les CER et d'autres organismes de l'UA. Grâce aux ressources fournies par la CEA, une équipe de consultants a été recrutée en août/septembre pour: recenser, évaluer et formuler (en plusieurs étapes) les besoins en capacités de l'UA et de tous les organismes qui lui sont affiliés, dont les CER; définir les mesures et les moyens permettant de répondre à ces besoins; recenser et évaluer l'appui que les organismes des Nations Unies et d'autres apportent actuellement à l'UA dans le domaine du renforcement des capacités (que cet appui soit ou non harmonisé avec le Programme décennal); recenser, évaluer et définir les domaines de renforcement des capacités dans lesquels les organismes des Nations Unies peuvent, conjointement ou individuellement, apporter un appui; concevoir un programme de travail détaillé et exécutable basé sur les besoins recensés de l'UA et aligné sur les principes du Programme décennal, déterminer les risques potentiels pouvant entraver l'application du plan de travail du Programme décennal et proposer des solutions pour les atténuer.
- 57. Sur la base des résultats de la retraite et de l'évaluation des capacités nécessaires, un programme de travail a été établi et présenté à la douzième session du MCR-Afrique. Le processus d'élaboration du programme de travail à beaucoup contribué à mieux faire connaître le Programme décennal et à approfondir les relations entre les membres et les coordonnateurs des groupes thématiques.

# IV. Résultats de la douzième session du MCR-Afrique

58. Le secrétariat a organisé la douzième session du MCR-Afrique en novembre 2011 sur le thème «Le renforcement des capacités». Cette session, qui a été co-présidée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'UA, a fait les principales recommandations suivantes:

## Programme de travail du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine

- Le secrétariat du MCR-Afrique devrait finaliser le projet de programme de travail (Rapport sur l'appui du système des Nations Unies au programme de renforcement des capacités de l'UA) au plus tard en janvier 2012;
- Les groupes thématiques devraient établir, sur la base du rapport final, les plans d'activités/de travail annuels au plus tard à la fin du mois de février 2012;
- Le secrétariat devrait mettre en place un mécanisme efficace pour suivre et évaluer le programme de travail du Programme décennal, au plus tard à la fin du mois de mars 2012;
- Une réunion des coordonnateurs des groupes thématiques devrait être organisée avant la fin de mars 2012 en vue d'adopter des modalités pratiques pour assurer la cohérence des actions et créer des synergies en matière d'appui au renforcement des capacités de la CUA, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et des CER et établir une feuille de route pour l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des CER et de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD;
- Le secrétariat devrait établir pour le MCR-Afrique des définitions normalisées des termes de la programmation tels que *programme de travail*, *plan de travail*, *plan d'activités*, que tous les groupes et les sous-groupes thématiques devraient utiliser de façon systématique;
- La CUA devrait définir les modalités à suivre pour faire le lien entre le Programme décennal et l'appui qu'elle reçoit de ses partenaires aux fins du renforcement des capacités;
- Tous les groupes thématiques devraient intégrer les questions intersectorielles dans leurs contributions au programme de travail du Programme décennal ainsi que dans les plans de travail/plans d'activités annuels ultérieurs.
- Il faudrait associer à l'élaboration du programme de travail tous les membres de la famille de l'UA, dont l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, le MAEP, les organes de l'UA et les CER, dans le cadre de la deuxième étape de l'évaluation des besoins, qui doit être achevée d'ici à novembre 2012.

#### *Initiative africaine pour les OMD*

• Le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique et le secrétariat du MCR-Afrique ont été chargés d'examiner, en collaboration avec le secrétariat des équipes de directeurs régionaux, les moyens de renforcer les effets de synergie entre le MCR-Afrique et le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique. Le résultat de l'examen devrait être soumis au MCR-Afrique, pour suite à donner. L'examen devrait notamment porter sur les recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD, le cadre de mise en œuvre de ces recommandations et la note d'opération en

cours de finalisation. C'est sur la base de cet examen que devrait être décidée la voie à suivre pour mieux faire connaître les activités du Groupe de travail pour la réalisation des OMD aux niveaux continental et national, grâce au MCR-Afrique et aux équipes de directeurs régionaux. Il a été proposé d'établir un lien entre les activités du Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique et celles des groupes thématiques du MCR-Afrique, ainsi que d'inclure les équipes de directeurs régionaux dans «un MCR-Afrique élargi».

# V. Appui au mécanisme de coordination sous-régionale

- 59. La onzième session du MCR-Afrique avait notamment recommandé que l'équipe spéciale créée pour mettre en œuvre le Mécanisme de coordination sous-régionale (MCSR) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe engage des discussions avec les CER et les organisations intergouvernementales (OIG) dans les deux sous-régions afin d'assurer le démarrage en 2011 de l'appui coordonné des Nations Unies à leur programme d'intégration régionale. En application de cette recommandation, une équipe spéciale mixte CER-OIG-ONU s'est réunie les 5 et 6 juillet 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie).
- 60. Les participants ont reconnu que le cadre tripartite réunissant le COMESA, la CAE et la SADC, ainsi que les programmes pluriannuels communs à diverses OIG des CER et à la CEA offraient des plates-formes utiles pour coordonner l'appui du système des Nations Unies aux CER. Il a été rappelé que la réunion inaugurale de l'équipe spéciale sur le MCSR tenue à Kigali (Rwanda) les 25 et 26 octobre 2010 avait défini pour l'appui des Nations Unies aux CER des domaines thématiques prioritaires qui cadraient avec les principaux domaines thématiques de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, notamment l'intégration régionale et les infrastructures; les changements climatiques et la gestion de ressources naturelles; la gouvernance; la parité des sexes et le développement social; et l'agriculture et la sécurité alimentaire.
- 61. Lors de cette réunion, l'équipe spéciale a notamment défini les priorités des différents domaines thématiques du MCSR ainsi que les réalisations escomptées, les indicateurs de réussite et les produits attendus dans chacun de ces domaines. La réunion a également désigné, en fonction de leurs avantages comparatifs et de leurs compétences, les CER et les organismes des Nations Unies responsables des différents domaines thématiques et/ou prioritaires, ainsi que les institutions participantes. Les difficultés que soulève la mobilisation des ressources dans un environnement multipartenaire dans lequel des procédures et des mécanismes de financement différents sont applicables, ainsi que plusieurs solutions envisageables en la matière, ont été également examinées. Des instruments tels que des «montages financiers conjoints» ont été jugés utiles pour harmoniser les procédures.
- 62. Le MCSR pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a été officiellement lancé à Addis-Abeba le 19 novembre 2011, en préliminaire à la douzième session du MCR-Afrique.
- 63. Le Secrétariat du MCR-Afrique, en consultation avec le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et les organismes des Nations Unies intéressés, a engagé des discussions avec la CEDEAO sur la création d'un MCSR en Afrique de l'Ouest qui complétera la Plate-forme des OIG ouest-africaines pour l'intégration régionale. Une réunion de haut niveau s'est tenue à Dakar (Sénégal) les 5 et 6 octobre 2011 pour examiner la création et la mise en service d'un MCSR commun pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

#### VI. Défis et voie à suivre

- 64. Les principaux défis rencontrés par le MCR-Afrique et ses groupes thématiques au cours de la période considérée sont les suivants:
  - Mettre en œuvre les directives concernant l'intégration des questions intersectorielles dans le travail des groupes thématiques ;
  - Mobiliser et allouer des ressources pour la mise en œuvre des activités conjointes;
  - Mobiliser et évaluer les activités des groupes et des sous-groupes thématiques;
  - Surmonter les contraintes résultant des différences entre les cycles de programmation des membres des groupes thématiques;
  - Assurer la participation active au MCR-Afrique de tous les membres des groupes thématiques;
  - Mettre au point des plans de travail annuels et obtenir des résultats stratégiques à fort impact;
  - Soutenir l'UA dans des domaines qui ne sont pas actuellement couverts par les groupes thématiques existants.
- 65. En conclusion, durant la période considérée, d'importants résultats ont été obtenus et des enseignements précieux ont été tirés dans le cadre de l'appui fourni à l'Union africaine et au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional et en particulier des activités menées pour élaborer un programme de travail détaillé pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, établir des plans d'activités pour les groupe thématiques, créer des MCSR et renforcer le rôle du secrétariat du MCR en tant qu'unité de coordination commune avec la CUA. La mise en place du MCSR pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe devrait renforcer le partenariat entre les groupes thématiques et la CAE, le COMESA et la SADC, tandis que le lancement du MCSR pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale devrait contribuer à assurer une coopération encore plus étroite avec la CEDEAO ainsi qu'avec d'autres CER dans ces sous-régions. En outre, le projet de programme de travail du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine représente certainement une précieuse occasion d'élever le partenariat avec l'UA au plus haut niveau entre 2002 et 2016. Par ailleurs, des progrès remarquables ont été réalisés dans l'exécution des activités conjointes et l'harmonisation des priorités essentielles pour l'exécution du Programme décennal.
- 66. Au cours de la période considérée, on a aussi moins mis l'accent sur les activités que sur les résultats. Pour tirer parti des progrès réalisés à ce jour et intensifier la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, le secrétariat recommande, les mesures suivantes :
  - Les groupes thématiques devraient élaborer des plans de mise en œuvre en tenant compte du rapport intégral de l'évaluation des capacités nécessaires effectuée par le

secrétariat du MCR-Afrique et en particulier des besoins exprimés par les institutions bénéficiaires;

- Le secrétariat du MCR-Afrique, en collaboration avec les groupes thématiques, devrait élaborer et mettre en œuvre des plans de mobilisation de ressources pour l'exécution du projet de programme de travail du Programme décennal;
- Les groupes thématiques devraient présenter à la prochaine session du MCR-Afrique des rapports sur les activités de renforcement des capacités menées en 2012;
- Le secrétariat du MCR-Afrique devrait entreprendre d'examiner le projet de programme de travail du Programme décennal, sur la base du nouveau plan stratégique de l'UA pour 2013 et au-delà;
- Conformément à la recommandation de la retraite UA-ONU, le Programme décennal devrait être rebaptisé: «Appui des Nations Unies au Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine»; un groupe thématique sur le développement économique devrait être créé pour le MCR-Afrique et une équipe spéciale sur les opérations et les services d'appui devrait également être constituée;
- Afin d'assurer que l'UA contrôle et dirige de plus près l'exécution du Programme décennal, il faudrait aider celle-ci à renforcer sans délai ses services de planification, de suivi et d'évaluation.